



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 26/030 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Association Plaine  
d'Avenir 78 – Élection des représentants

République française

Le 7 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

Département  
des Yvelines

(Convocation et affichage effectués le 1<sup>er</sup> avril 2026).

Canton de Houilles

Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

### PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M<sup>me</sup> DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick (à partir de 20h43), M<sup>me</sup> BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M<sup>me</sup> COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M<sup>me</sup> CHARLOT Floriane, M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M<sup>me</sup> PELLAUMAIL Isabelle, M<sup>me</sup> SINACOLA Agnès, M. CARMIER Patrick, M<sup>me</sup> GOMMÉ Stéphanie, M<sup>me</sup> ZAHZOUH Lauryn, M<sup>me</sup> PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M<sup>me</sup> HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> ODINOT Janick, M<sup>me</sup> GONÇALVES Sylvie, M<sup>me</sup> BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| - M <sup>me</sup> BA Charlotte       | par M <sup>me</sup> DUARTE Margarida      |
| - M. CADIOU Patrick                  | par M. FERRAND Jean-Marie (jusqu'à 20h43) |
| - M. CHAMBERT Julien                 | par M. CHAMBON Julien                     |
| - M <sup>me</sup> COLOMBANI Florence | par M <sup>me</sup> BALLY Estelle         |

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> Estelle BALLY a été désignée pour remplir ces fonctions.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 26/030

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Association Plaine d'Avenir 78 – Désignation des représentants

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

**Vu** les statuts de l'Association Plaine d'Avenir 78, et notamment ses articles 5 et 9 relatifs à la composition de l'Association et de son Conseil d'administration ;

**Considérant** que le renouvellement intégral du Conseil Municipal impose une élection des nouveaux représentants au sein de l'Association Plaine d'Avenir 78 ;

**Considérant** que la Ville est représentée au sein de l'Association par un membre titulaire et un membre suppléant désignés pour toute la durée de leur mandat ;

**Considérant** que les représentants de la Commune au sein d'organismes externes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue par et parmi les membres du Conseil Municipal ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

**Considérant** que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein de cette Association ;

**Considérant** le dépôt des candidatures suivantes :

Titulaire	Suppléant
Jean-Claude PAYARD	Charles HÉBERT

### APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**Article 1<sup>er</sup> :** **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein des Conseils d'Administration des collèges.

**Article 2 :** **PROCLAME** les résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 10

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20260407-DCM26-030-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Nombre de sièges à pourvoir : **1 titulaire + 1 suppléant**
- Voix obtenues par Jean-Claude PAYARD : 29
- Voix obtenues par Charles HÉBERT : 29

**Article 3 :** **DÉCLARE** représentants de la Commune au sein de l'Association Plaine d'Avenir 78, les conseillers suivants :

Titulaire	Suppléant
Jean-Claude PAYARD	Charles HÉBERT

**Article 4 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1

du CGCT ont été accomplies pour

le présent acte.

AR. délivré le : 09/04/2026

Publication effectuée le : 09/04/2026

Exécutoire ce jour : 09/04/2026

Le Maire,



Romain BERTRAND

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20260407-DCM26-030-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.